

# **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

## **DU BUDGET PRIMITIF 2022**

### **ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

#### RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

*« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2022 de la commune.

#### ELEMENTS DE CONTEXTE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépense et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

Les objectifs du budget primitif 2022 de la commune de Sébazac-Concourès se traduisent par la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité du service public, par une stabilité de la fiscalité et par un programme d'investissements soutenu financé par autofinancement et par un recours à l'emprunt limité.

Ce budget est présenté avec la reprise des résultats de 2021.

Il s'équilibre :	en dépenses et recettes de fonctionnement à	2 786 213.18 €
	en dépenses et recettes d'investissement à	2 242 663.89 €

## **Evolution et structure de la population**

**Population totale** en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 3 348 habitants (- 0.12 % par rapport à 2021).

	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2015	2016	2017	2018
Population	1 727	2 336	2 703	2 717	3 031	3 197	3 216	3 235	3 253	3 260
Densité moyenne (hab/km2)	66.9	90.5	104.7	105.2	117.4	123.8	124.6	125.3	126.0	126.3
Taux de natalité (‰)	11.9	9.8	8.8	10.2	10.9			9.8		
Taux de mortalité (‰)	5.3	4.8	4.6	4.3	5.1			6.4		

(sources : INSEE, RP 2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021)

**Taux de chômage des 15-64 ans** par type d'activité sur la commune :

en 2018 = 4.6 % et en 2013 = 3.8 %

(source : INSEE, RP 2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021)

**Catégories et types de logements :**

Ensemble 1 472 en 2018 dont

- 92.6% de résidences principales, 3.3% de résidences secondaires et logements occasionnels, 4.2 % de logements vacants.
- 88.2 % de maisons
- 11.7% d'appartements

(source : INSEE, RP 2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021)

### **Ménages fiscaux**

	2016	2019
Nombre de ménages fiscaux	1 324	1 336
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	3 298	3 179
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	23 436	24 080
Part des ménages fiscaux imposés (en%)	60	63

(source : INSEE – DGFIP – CNAF – CNAV – CCMSA, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2021)

### **Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2019**

Ensemble 221 dont

- ✓ 10 % industrie manufacturière, industries extractives et autres,
- ✓ 12.2% construction,
- ✓ 30.3% commerce de gros et de détail, transport, hébergement et restauration,
- ✓ 0.5% information et communication,
- ✓ 3.6% activités financières et d'assurance,
- ✓ 2.7% activités immobilières,
- ✓ 10.4% activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien,
- ✓ 20.4 administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale,
- ✓ 10% autres activités de services.

(source : INSEE, Répertoire de entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021)

## **Les Ratios Financiers**

*Source DGFIP : les collectivités locales en chiffres 2020 – Strate de 2 000 à 3 500 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)*

	Commune de Sébazac-Concourès	Moyennes nationales de la strate *
Dépenses réelles de fonctionnement / population	456	738
Produit des impositions directes / population	366	403
Recettes réelles de fonctionnement / population	605	912
Dépenses d'équipement brut / population	123	293
Encours de la dette / population	282	671
DGF / population	60	148

**Dépenses de fonctionnement et Recettes de fonctionnement** (ressources dont dispose la commune) : les communes subissent des pertes de recettes (baisse des dotations) liées au contexte national de réduction des dépenses publiques. Les élus s'efforcent à contenir les dépenses de fonctionnement en les optimisant et ont fait le choix de ne pas faire supporter de nouvelles charges financières à ses contribuables ou aux familles.

**Produits des impositions directes** : ce ratio représente les recettes émanant du contribuable (foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation sur maison secondaire). La commune est un peu en dessous de la moyenne en raison du faible taux des contributions.

	Taxe Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier non Bâti
<b>Taux commune de Sébazac-Concourès</b>	<b>9.31%</b>	<b>18.75%</b>	<b>96.53%</b>
Taux moyen de la strate en 2020 (source DGFIP)	13.44%	17.67%	48.95%
Taux moyens communaux en Aveyron en 2020 (source DGFIP)		41.62%	85.94%

**Dépenses d'équipement brut** : ce ratio de 2020 montre un faible taux d'investissement ; En effet, 2020 fut l'année de renouvellement des conseillers municipaux et les principaux travaux effectués furent notamment le solde des travaux du terrain en revêtement synthétique, les travaux de sécurisation et d'aménagement des écoles et les études du Réaménagement du bâtiment de la Mairie avec création d'un espace coworking.

**Encours de la dette** : il s'agit du capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier. Un certain nombre d'emprunts arrivent à échéance et permettent de contracter de nouveaux prêts afin de financer les investissements présents et futurs. Le montant de l'encours sera donc constant pour les années à venir.

**DGF** : La Dotation Globale de Fonctionnement est la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité. Elle se décompose en cinq parts : une part en fonction du nombre d'habitants de la commune ; une part liée à la superficie de la commune ; une part « compensations » ; un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004/2005 ; une dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins ».



3. Maintenir un montant annuel du capital d'emprunt inférieur à 210 000 € avec nouvel emprunt pour 2022 qui vraisemblablement ne se contractualisera pas en raison de nouvelles subventions qui devraient être accordées en cours de l'année 2022.
4. Poursuivre les investissements. En 2022, la commune investira à hauteur de 2 097 663.00 € (hors remboursement capital d'emprunt).

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

### **BUDGET PRIMITIF 2022**

#### **A – LE BUDGET PRIMITIF 2022**

Le budget primitif 2022 est composé d'une part du budget principal et d'autre part du budget annexe lotissement Le Colombier.

Le budget primitif consolidé de la commune de Sébazac-Concourès s'élève à 4 541 852.73 € (opérations réelles) répartis de la manière suivante :

<b>Dépenses / BP 2022</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total des opérations réelles</b>
Budget principal	1 807 336.75	2 097 663.89	3 905 000.64
Le Colombier	232 300.00	404 552.09	636 852.09
<b>TOTAL</b>	<b>2 039 636.75</b>	<b>2 502 215.98</b>	<b>4 541 852.73</b>
<i>Structure</i>	<i>44.91%</i>	<i>55.09%</i>	<i>100%</i>

Le budget principal regroupe l'essentiel des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Il représente près de 86% du budget consolidé. Le budget annexe lotissement le Colombier couvre 14% des dépenses globales.

#### **B – LE BUDGET PRINCIPAL 2022 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le budget principal 2022 de la commune atteint un volume global de 5 028 877.07 €, en augmentation de 11% par rapport aux prévisions totales 2021 (BP + DM).

**Conformément aux orientations budgétaires prises en Bureau des Adjoints et en commission Finances, ce budget s'équilibre sans augmentation de la pression fiscale.**

##### **1- Les recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement, en diminution de 6.3 % par rapport au compte administratif 2021, s'établissent à **2 141.787.00 €**.

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2021	BP 2022	évolution
013	Atténuation de charges	28 469.23	7 000.00	- 21 469.23
70	Produits des services	140 829.28	134 585.00	- 6 244.28
73	Impôts et taxes	1 568 943.60	1 555 152.00	- 13 791.60
<i>Dont</i>	<i>Fiscalité directe</i>	<i>1 270 427.00</i>	<i>1 300 000.00</i>	<i>29 573.00</i>
74	Dotations, subventions et participations	408 658.18	394 000.00	- 14 658.18
<i>Dont</i>	<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	<i>144 032.00</i>	<i>144 000.00</i>	<i>- 32.00</i>
75	Autres produits de gestion courante	130 723.12	51 000.00	- 79 723.12
76	Produits financiers	1.80	50.00	48.20
77	Produits exceptionnels	721.48	1 000.00	278.52
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0	-
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 278 346.69</b>	<b>2 142 787.00</b>	<b>- 135 559.69</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	372 460.16	643 426.18	<b>270 966.02</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 650 806.85</b>	<b>2 786 213.18</b>	<b>135 406.33</b>

## La fiscalité

Le produit de la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) est évalué à 1 300 000.00 €, en légère augmentation en tenant compte d'une faible évolution des bases car au moment du vote du BP, celles-ci ne sont pas connues.

Les taux d'imposition 2022 sont maintenus au même niveau qu'en 2021.

La commune perçoit toujours une attribution de compensation versée par Rodez Agglomération pour le même montant qu'en 2021, soit 98 338 €. La dotation de solidarité communautaire est comme pour 2021 imputée du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) et du fonds de solidarité Covid-19. Elle est prévue à hauteur de 49 814.00 €.

La fiscalité indirecte (droits de mutation, taxe sur l'électricité) s'établit à 107 000.00 €, soit un montant prévisionnel de - 28%.

## Les dotations de l'Etat

La baisse des concours financiers de l'Etat continue en 2022 et a un impact significatif sur les recettes de la commune.

Cependant, d'après la loi de Finances, le montant de la DGF serait stable donc est prévu à hauteur de 144 000.00 €, comme en 2021. La dotation de solidarité rurale est estimée à 195 000.00 € comme perçu en 2021.

Les dotations de compensations fiscales s'élèvent à 10 000.00 €.

## Les produits des services

Les recettes générées par les tarifs votés en conseil municipal en contrepartie des services à la population (restauration scolaire, concessions au cimetière, remboursement frais EPA...) sont estimées à 134 585.00 €. Dans ce contexte de crise sanitaire, ces recettes ont été impactées par les fermetures de salle, les absences liées au Covid des élèves aux restaurants scolaires.

## Autres recettes

Elles sont principalement constituées des loyers perçus (45 000.00 €), des recettes exceptionnelles comme les remboursements d'assurance à la suite de sinistres, la participation à la location des minibus, les remboursements des frais de gestion du SIVU RAM.

## 2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation de 386 643.32 € par rapport au compte administratif 2021, liée en partie aux dépenses de rénovation de la voirie communale qui sont désormais imputées en fonctionnement et à l'augmentation des prix sur l'électricité et le gaz.

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2021	BP 2022	Evolution
011	Charges à caractère général	724 924.10	815 758.00	90 833.90
012	Charges de personnel	738 788.34	739 016.75	228.41
014	Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	224 641.14	237 562.00	12 920.86
66	Charges financières	17 957.09	15 000.00	- 2 957.09
67	Charges exceptionnelles	573.48	800.00	226.52
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 706 884.15	1 808 136.75	58 202.60
023	Virement à la section d'investissement	691 987.42	977 644.43	285 657.01
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	698.29	382.00	- 316.29
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation	0	50	50
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 399 569.86	2 786 213.18	386 643.32

## 3- Le financement de l'investissement

Le financement des investissements sera assuré :

- par un prélèvement sur le budget 2022 de la section de fonctionnement de 977 644.43 €
- par les dotations et fonds divers (FCTVA, excédent de fonctionnement capitalisé) pour 439 798.23 €
- par les subventions d'investissement à hauteur de 534 522.43 €. Il est à noter que seules les subventions notifiées par les partenaires financiers sont inscrites dans le budget 2022. D'autres seront attribuées en cours d'année.

Après avoir pris en compte l'ensemble des moyens de financement (épargne nette et recettes d'investissement) ainsi que la reprise des résultats de l'exercice 2021 (déficit d'investissement reporté, affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé, restes à réaliser), une prévision d'emprunt de 250 000 € sera nécessaire pour équilibrer la section d'investissement qui en fonction de l'attribution en attente de subventions supplémentaires ne sera pas réalisé.

## 4- la section d'investissement

La section d'investissement s'établit à **2 242 663.89 €** s'équilibrant ainsi en recettes et en dépenses :

## Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2021	BP 2022
10	Dotations, Fonds divers et réserves	798 747.30	439 798.23
13	Subventions d'investissement	344 012.74	534 522.46
16	Emprunts et dettes assimilés	65.00	250 000.00
20	Immobilisations incorporelles	-	0
21	Immobilisations corporelles	0	0
204	GFP Biens mobiliers	0	0
<b>TOTAL RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 142 825.04</b>	<b>1 224 320.69</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	691 987.42	977 644.43
001	Excédent d'investissement reporté	-	40 366.77
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	698.29	332.00
041	Opérations patrimoniales	0	0
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 835 510.75</b>	<b>2 242 663.89</b>

## Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2021	BP 2022
001	Déficit d'investissement	241 611.03	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 042.04	40 000.00
16	Remboursement d'emprunt	150 985.24	145 200.00
20	Immobilisations corporelles (frais d'étude)	0.00	5 000.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	696 588.59	2 042 463.89
23	Immobilisations en cours	2 929.66	10 000.00
<b>TOTAL DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 103 156.56</b>	<b>2 242 663.89</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 103 156.56</b>	<b>2 242 663.89</b>

Les principales opérations d'investissement prévues au budget 2022 sont les suivantes :

- Réaménagement du bâtiment Mairie avec création d'un espace coworking=1104128 €
- Solde Aménagement du secteur de Justine à Concourès = 200 000 €
- Rénovation Eclairage Public en leds 2021 et 2022 = 150 000 €
- Rénovation deux courts de Tennis = 88 000 €
- Rénovation école Concourès = 42 000 €
- Solde Réhabilitation du dépôt municipal = 27 000 €
- Solde Réhabilitation bâtiment rue du Château = 11 000 €
- Rénovation du clocher de l'église de Concourès (sinistre) = 82 000 €
- Rénovation du toit du bâtiment SMS = 25 000 €
- Terrassement extension Cimetière = 38 000 €

## **5- Le personnel communal**

Le chapitre 012 (charges de personnel) connaît une augmentation faible de 0.03 % en 2022 en raison du montant prévisionnel du poste « Remplacement du personnel » qui est bien moindre que celui de 2021. Cependant, il est à noter des évolutions de salaires liées au :

- Protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) qui se poursuit avec le reclassement indiciaire au 1er janvier 2022 des grilles indiciaires (ou échelles **de rémunération**) de certains cadres d'emplois toutes filières confondues et notamment de la catégorie C.
- Avancements de grade prévus par le statut particulier au titre de l'année 2022 pour 2 agents.
- Avancements d'échelon pour 17 agents et augmentation des taux de cotisations.

Le prévisionnel des charges de personnel pour l'exercice 2022 s'établit à **739 016.75 €**

- ***Effectifs des fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant du Statut de la Fonction Publique territoriale :***
  - 19 ETP (équivalent temps plein) dont 1 agent cadre de catégorie A et 18 agents d'exécution de catégorie C.
- ***Effectifs des agents contractuels relevant du Statut de la Fonction Publique Territoriale***
  - 1 agents recruté dans le cadre de remplacement d'agents titulaires indisponibles
- ***Effectif relevant du code du Travail***
  - 1 apprenti

## **C – LE BUDGET ANNEXE LE COLOMBIER 2022**

Ce budget annexe retrace l'activité du lotissement communal le Colombier.

Il s'équilibre, pour 2022, à hauteur de 799 087.54 € en fonctionnement et de 564 487.54 € en investissement.

Les principales dépenses prévisionnelles se chiffrent à 210 000.00 € pour les travaux de voirie.